



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg, le 13 janvier 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse une question parlementaire au sujet de l'Education différenciée.

Lors de la réunion de la commission de l'Education nationale du 28 septembre 2016, Monsieur le Ministre a confirmé les informations selon lesquelles le Service de l'Education différenciée (Ediff) sera soumis à une restructuration. Lors de cette même réunion, le groupe politique CSV avait demandé qu'un organigramme du futur fonctionnement de l'Ediff soit mis à disposition de la Commission.

Dans la mesure où ledit organigramme n'a toujours pas été mis à disposition de la Commission, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre peut-il nous faire parvenir l'organigramme ?
- Quand est-ce que le Ministre envisage-t-il de déposer le projet de loi sur la réorganisation de l'Ediff ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Martine Mergen

Françoise Hetto

Martine Hansen

Députées



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Affaires générales

Luxembourg, le 17 février 2017

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:

20 FEV. 2017

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2674 des Députées Martine Mergen, Françoise Hetto et Martine Hansen

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par les honorables Députées Mergen, Hetto et Hansen.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Affaires générales

Luxembourg, le 17 février 2017

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2674 des Députées Martine Mergen, Françoise Hetto et Martine Hansen

Les honorables députées voudront bien trouver en annexe l'organigramme tel qu'il a été présenté à la Commission parlementaire lors de sa séance du 1^{er} février 2017.

Comme j'aimerais considérer les résultats de la consultation entamée avec les partenaires concernés (parents et professionnels, Conseil supérieur des personnes handicapées), j'envisage soumettre ledit Avant-projet de Loi au Conseil de Gouvernement vers la fin de ce mois.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Annexe

UN DISPOSITIF SUR TROIS NIVEAUX

pour prendre en charge les enfants à besoins particuliers ou spécifiques

